

Bénéficiaires de la CAF, la MSA, pour Tous - Aide financière pour les vacances de vos enfants





Madame, Monsieur,

Pour les vacances de vos enfants, vous pouvez peut-être bénéficier d'une aide financière, pour son accueil en Centre de Loisirs ou Centre de Vacances (séjour).

Veillez trouver ci-dessous les modalités d'accompagnement de la Caisse d'Allocation Familiale, la Mutuelle Sociale Agricole ainsi que du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Fonbeuzard

Pour les bénéficiaires de la CAF :

La CAF vient en aide aux allocataires dont le quotient familial est inférieur à 800€. Elle prend en charge une participation sur les journées complètes en Centre de Loisirs ou de Vacances pendant les périodes de vacances, directement et sans avance à faire.

Ces aides sont dégressives :

Quotient familial	Entre 0 et 400	Entre 401 et 600	Entre 601 et 800
Centre de Loisirs	7 €	6 €	5 €
Centre de vacances	18 €	12€	10 €

Par exemple, la CAF prend en charge 7€ par jour pour les familles dont le quotient familial est inférieur à 400€ (prix d'une journée complète en centre de loisirs : 10,05€. Reste à charge pour la famille : 3,05€ par jour de présence).

Dans le cas d'un enfant porteur de handicap, les aides sont applicables en demi-journées.

Pour les bénéficiaires de la MSA :

La MSA soutient également les familles dont le quotient familial est inférieur à 1000€. L'avance reste à faire, la MSA accordant son aide sur production par la famille de la facture dûment acquittée. Les familles concernées reçoivent un courrier d'information au courant du mois de février.

La MSA verse 8€ par jour (ou 4€ en demi-journée) pour les présences en centre de loisirs, 28€ par jour pour les camps et mini camps, et jusqu'à 18€ par jour pour les voyages scolaires.

En outre, la MSA attribue 70€ par enfant sous forme de chèques vacances intégralement pris en charge par la MSA MPS. Il faut pour en bénéficier retourner le questionnaire chèques vacances que vous recevez. Les chèques de vacances sont un moyen de paiement reconnu et accepté par notre structure.

Pour tous :

Le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de FONBEUZARD peut étudier votre demande, même si votre quotient familial est plus élevé, en fonction de la situation familiale. Il faut se rapprocher du CCAS en la personne de Madame FOULQUIE. Elle vous indiquera comment constituer un dossier de demande (justificatifs des ressources et des dépenses de la famille). La demande est étudiée en commission, en toute discrétion, et peut aboutir à une prise en charge partielle, tant des frais de cantine que de centre de loisirs.

